

Cloud Computing, archivage électronique et valeur probante

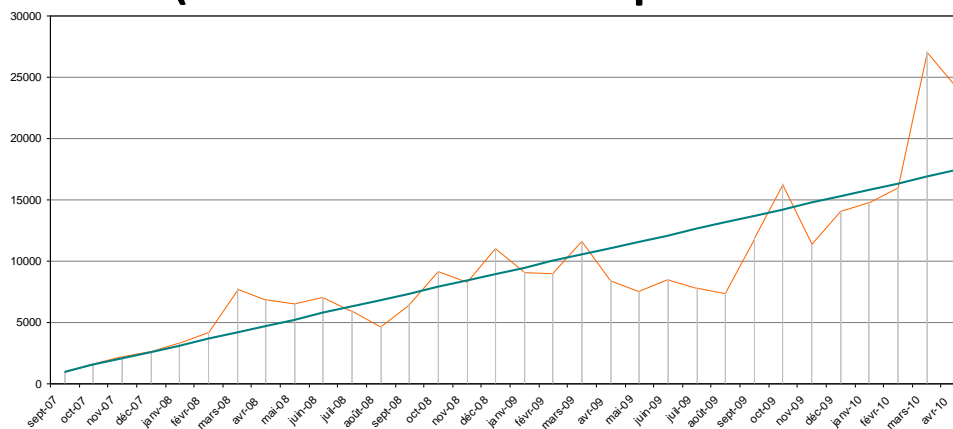
- **Jean-Marc Rietsch**, Président de FedISA

Mission / Objectifs / Actions

- **Mission:** « *Garant de l'état de l'art dans le domaine du management des données numériques* »
- **Objectifs:**
 - Développer le marché
 - Assurer une veille juridique et technique
 - Être référant du domaine
- **Actions:** (informer et assister les utilisateurs)
 - Commissions
 - Evènements: congrès, petits déjeuners, conférences, salons
 - Ouvrages: livres blancs, guides pratiques, dossiers
 - Formations avec DEMATEUS

Développement

- National (évolution fréquentation site) :



- International :

- Luxembourg
- Monaco
- Belgique
- ...Maroc, Québec



Formations DEMATEUS

- Premier BADGE (*Bilan d'Aptitude délivré par la Conférence des Grandes Ecoles*) **Management de la dématérialisation et de l'archivage électronique**
- A partir de 2011 BADGE **Management du patrimoine informationnel** permettant d'accéder au mastère spécialisé
- **Formation certifiante** sur une semaine, destinée aux chefs de projet EDM (electronic data manager).
 - *4,5 journées de cours et ½ journée d'examen*
- 1, 2 ou 3 jours en intra ou en inter



Archivage électronique Cloud Computing

- Archivage électronique
- Cloud Computing et AE ?

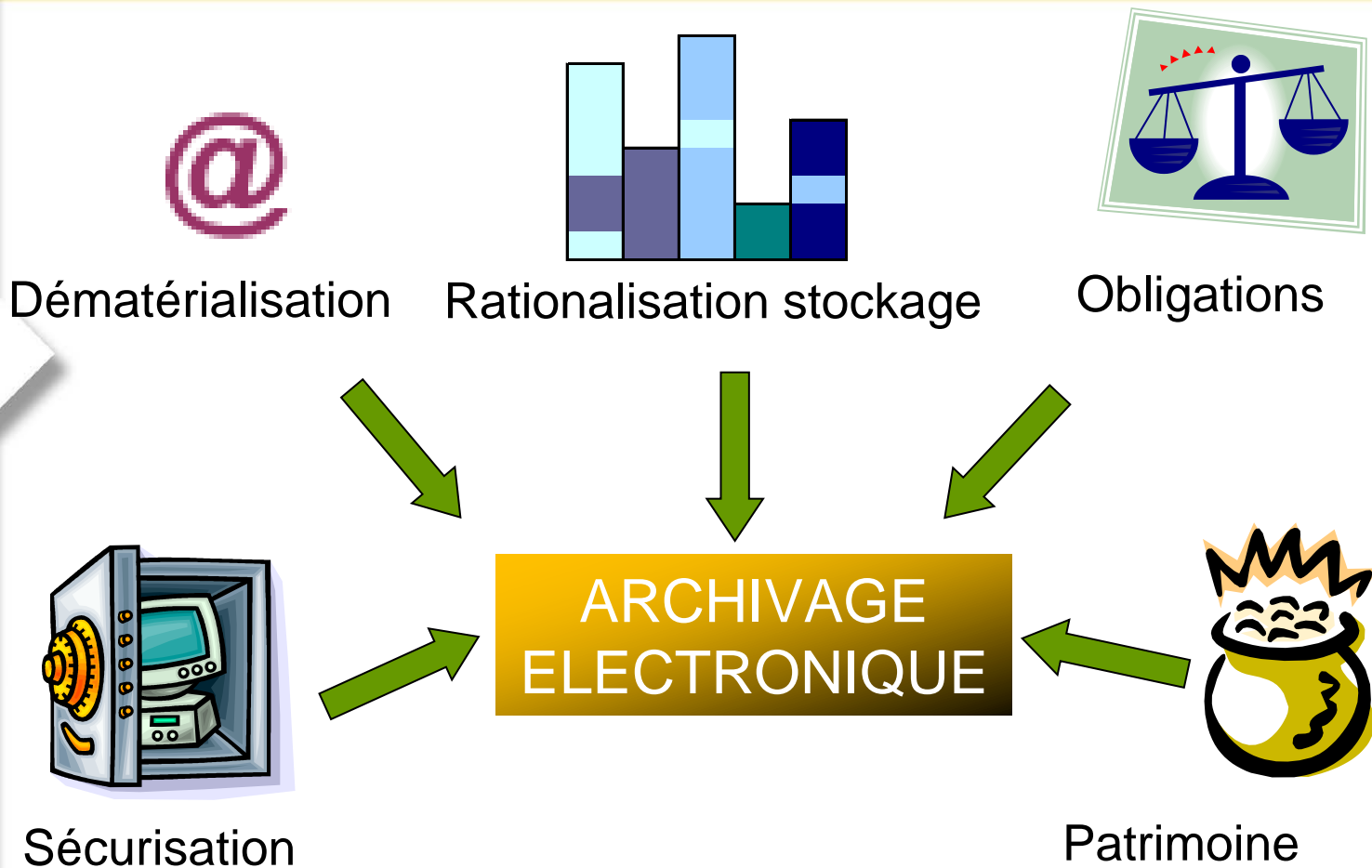
Archivage électronique ?

- Archivage sur support électronique de données numériques + aspect probant

- De quoi s'agit-il ?
 - ❑ D'une simple transposition (dématérialisation) de l'archivage traditionnel papier en électronique ?
 - ❑ Correspond à une nouvelle organisation des données dans l'entreprise (notion de cycle de vie, ILM)
 - ❑ Impacte fortement le système d'information, d'où son aspect stratégique

- Quelles origines ?

Origines de l'archivage



Rationalisation du stockage

Archivage économique - technique

Fonctions de stockage/sauvegarde

- Migration sur stockage secondaire
- Gestion du taux d'occupation réel des baies de stockage, utiliser déjà ce que l'on a !
- Distinguer sauvegarde et archivage

Fonctions d'archivage (économique probant)

- Archivage données figées (exemple des e-mails, facteur 250/stockage)
- Archivage valeur probante (RM)
- Suppression des données après la durée de conservation requises

Sécurité - Archivage

Croissance des risques :

- Perte d'information,
- Usurpation d'identité (vrai faux !),
- Accès non autorisés,
- Falsification de documents,
- Destruction intempestive,
- ...

... alors que l'information est la richesse même de l'entreprise !

Contraintes techniques de l'archivage (risques)

- **Formats logiques**
 - ❑ Intelligibilité (données impossible à interpréter)

- **Supports**
 - ❑ Pérennité, lisibilité (perte information)
 - ❑ Intégrité (donnée non fiable)

- **Migrations**
 - ❑ Support (impossibilité de relire)
 - ❑ Format (impossibilité de traduire en clair)

- **Signature électronique**
 - ❑ Validité dans le temps
 - ❑ Obsolescence cryptographique (perte de fiabilité et d'identité)

Cloud Computing et SAE

- Le cloud computing peut être vu comme :
 - ❑ Un moyen de distribuer l'énergie numérique, (technique et fonctionnelle)
 - ❑ Un moyen de s'affranchir de l'infrastructure informatique traditionnelle

- Niveaux concernés par l'AE :
 - ❑ Niveau service, SaaS (software as a service).
Plutôt un business model (cf. distribution énergie)
 - ❑ Niveau infrastructure, IaaS (hébergeur #TA)

- Questions posées par le Cloud/AE?
 - ❑ Quelle est la valeur probante d'un document numérique géré par un système transnational ?
 - ❑ Quel encadrement juridique pour le cloud computing, légal et réglementaire (compliance) ?

Aspects juridiques génériques du Cloud Computing (I.Renard)

- Le Cloud Computing concept simple mais grande complexité technique et juridique (imbrication de plusieurs fournisseurs de matériel, réseau, application, hébergement, application, solutions...)
- Côté juridique, le malaise est tangible :
 - Quel contrat utiliser ?
 - Comment résoudre les risques de défaillance ?
 - Comment protéger les données ?
- Le Cloud ne se réduit pas à un contrat d'externalisation

Cf. caractère transnational et de la multiplicité des intervenants

Importance de la norme

- Un écrit numérique qui respecte les exigences de la preuve légale aura plus de chance d'être reconnu qu'une preuve numérique « simple ».
 - Dans tous les pays, les lois restent de « haut niveau » fonctionnel, traduites en spécifications techniques à l'aide de normes heureusement largement transnationales
 - Les normes constituent le « critère commun » de la transnationalité des lois sur la preuve :
 - ❑ articles 1316 et suivants du CC
 - ❑ record management,
 - ❑ eDiscovery
- *identification, intégrité, intelligibilité, pérennité*

Normes = esperanto de la gestion de l'information numérique

La Certification

- La certification est l'assurance donnée par un tiers de la conformité d'un système à une norme
- Pas nécessairement d'effet juridique « automatique », mais les juges tendent à accorder un crédit important aux systèmes certifiés
- En pratique, un passage indispensable pour renforcer le **capital confiance** des utilisateurs vis-à-vis des offres de produits et services des acteurs du document à valeur probante

Schéma de certification FedISA pour SAE à partir de la norme ISO 27001

Merci pour votre attention

- info@fedisa.eu
- +33 1 44 17 91 45
- www.fedisa.eu